

Département de la Guadeloupe
Arrondissement de Basse-Terre

Commune de VIEUX-HABITANTS

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 15 septembre 2026

Effectif du Conseil : 29

Présents : 23

Absents excusés : 06

Absent : 00

Procurations : 05

Sens du Vote

Pour : 26

Contre : 00

Abstention : 00

Par suite d'une convocation en date du 09 septembre 2026, les membres composant le Conseil Municipal de Vieux-Habitants, se sont réunis à la salle de délibération, le **Mardi 15 septembre 2026 à 18h40** sous la présidence de Monsieur **Jules OTTO**, Maire.

Etaient présents : Jules OTTO, Jacqueline TASSIUS, Frédéric OTTO, Ernand BOULON, Véronique GOMBAULD, Amour GABALI, Jody AMIENS, Jean-Marie LINON, Albert AIRA, Yvon TOI OTTO, Virginie GUILLAUME, Gaston GERAN Martine ZIOUKA, Hubert NANOR, Ketty LANCIEN, Luigi LANCASTRE, Sandrine VITALIS, Aurélie ALBERT, Prescilla PERAIRE, Jean-Claude BLONDIN, Elvire FRANCISQUE, Morgan ARBAU, Leslie GERAN.

Absents excusés : Cindy DARMIN, Anne-Marie CANGOU, Louis-Jules DARES, Sonia JEREMIE CAMALET, Nicolas BRESLAU, Jennifer LINON.

Procurations : Cindy DARMIN donne procuration à Véronique GOMBAULD, Anne-Marie CANGOU donne procuration à Jacqueline TASSIUS, Louis-Jules DARES donne procuration à Ketty LANCIEN, Sonia JEREMIE CAMALET donne procuration à Sandrine VITALIS, Jennifer LINON donne procuration à Jean-Claude BLONDIN.

Secrétaire de séance : Prescilla PERAIRE

N° de délibération : 10
Date de transmission
en préfecture :
21 SEP. 2026

Délibération cadre relative à la participation communale dans les opérations d'extension du réseau électrique.

Monsieur le Maire rappelle que depuis le **26 janvier 2008**, le Syndicat Mixte d'électricité de la Guadeloupe (**SY. MEG**) a confié à **EDF Archipel Guadeloupe**, pour une durée de **30 ans**, le développement et l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de fourniture d'énergie. Néanmoins en sa qualité d'autorité concédante et exerçant la maîtrise d'ouvrage, le **SY.MEG** doit installer des ouvrages de raccordement au réseau public de distribution d'électricité.

Le coût de ces ouvrages varie en fonction de l'implantation des constructions.

Comme pour la mandature précédente, Monsieur le Maire propose d'apporter un concours financier aux administrés confrontés à des problèmes d'extension de réseau électrique et ce durant la période **2026-2032** selon les modalités suivantes :

MONTANT PLAFOND	12 000 €
SY.MEG	40%
CITOYEN	48%
PARTICIPATION COMMUNALE	12%

Il invite ses collègues à en délibérer.

Le Conseil municipal,

Après que Messieurs Yvon **TOI-OTTO** et Ernand **BOULON** aient quitté la salle pour ne pas prendre part aux débats et au vote

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

Article 1 : D'approuver la délibération cadre relative à la participation communale dans les opérations d'extension du réseau électrique au bénéfice du citoyen pour la mandature **2026-2032**.

Article 2 : Les modalités du concours aux administrés se feront de la manière suivante :

MONTANT PLAFOND	12 000 €
SY.MEG	40%
CITOYEN	48%
PARTICIPATION COMMUNALE	12%

Article 3 : La participation communale sera imputée chaque année sur le BP de l'exercice en cours.

Article 4 : D'adresser un exemplaire de la présente délibération à Monsieur le Préfet de Région, à Monsieur le Président du SY.MEG et à Madame la Comptable Publique.

Pour expédition conforme

Acte certifié exécutoire
Réception en Préfecture :

Publication :

Affichée le 22 SEP. 2026


Le Maire
Jules OTTO